



**SECTION SPORTIVE LYCEE JEAN MARC BOIVIN**  
**2022-2023**



## Présentation de la Structure

La section sportive scolaire est une structure officielle au sein de l'Education Nationale, encadrée par des textes de référence sur l'organisation et le suivi médical des participants. Elle est née du partenariat du Lycée Jean Marc Boivin et du Cheigny St Sauveur Handball

La section s'adresse à des élèves qui pratiquent le handball au niveau fédéral

Notre structure est organisée autour d'un projet global de formation. Il s'agit d'accompagner **la lycéenne** dans un double projet ambitieux:

- Poursuivre ses études pour réussir une orientation choisie
- Ambitionner une pratique handball vers son meilleur niveau

La Section Sportive Handball du Lycée Jean Marc Boivin **sera encadrée par un professeur d'EPS (Patrick Rouquette) et d'un Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Physique et Sportive, perfectionnement Handball (Fouad Ezzajari)** et aura pour objectifs:

- D'intégrer et d'ouvrir l'établissement au tissu social associatif environnant
- De fédérer des jeunes autour d'un projet commun novateur qui pourra développer un contexte social et humain de qualité
- De promouvoir la réussite scolaire
- De faciliter l'intégration sociale et l'épanouissement humain
- De véhiculer des valeurs de respect (de l'arbitre, de l'adversaire), citoyenneté et de responsabilité
- De sensibiliser les jeunes à l'hygiène, la nutrition et l'équilibre postural
- De permettre à des joueuses motivées, ayant un potentiel de développement, de se perfectionner en handball par des entraînements réguliers
- De s'inscrire dans un projet collectif compétitif fédérateur pour représenter le lycée au plus haut niveau dans les compétitions organisées par l'UNSS

La section sportive réunira un groupe, de la seconde à la terminale, de 12 à 16 jeunes nées entre 2005 et 2007 (voir 2008) qui s'entraîneront 9h (pour les secondes et premières) ou 5h (pour les terminales) en partenariat avec le Cheigny St Sauveur Handball.

Les séances d'entraînement auront lieu au Gymnase Cosec Eric Chenevoy et/ou Gymnase Boivin et/ou CEP Gilles Cometti (sur le campus). Des aménagements sur leur temps de travail seront faits de manière à concilier études et sport de la meilleure des manières possibles.

## Candidature et Admission

Peuvent faire acte de candidature tous les élèves qui, par leur choix ou leur orientation scolaire, sont susceptibles d'être admis au Lycée Jean Marc Boivin (Lycée Général).

1) Dossier de candidature à remplir et à envoyer par la famille : Votre dossier de candidature doit nous parvenir complet pour le **JEUDI 19 MAI 2022**.

Il est examiné par une commission de l'établissement, les candidats retenus sont informés début juin.

**Attention : une réponse positive pour la section ne veut pas dire que vous êtes admis, car vous devez ensuite être affecté au lycée Jean Marc Boivin.**

2) Procédure d'orientation et d'affectation, encadrée par le collège d'origine (voir votre professeur principal) :

Pour une entrée en classe de 2nde GENERALE:

- Si vous appartenez au secteur de recrutement du lycée Jean Marc Boivin (en cas de doute, se renseigner auprès du collège), vous suivez la procédure normale: demander une 2nde avec l'option section handball au lycée Jean Marc Boivin !

- Si vous êtes hors secteur, une demande de dérogation est à faire !

## Scolarité

La section sportive est accessible aux élèves du lycée GENERAL Jean Marc Boivin.

Les élèves recrutés à la section sportive handball bénéficient d'horaires aménagés.

Elles terminent les cours à 16h les jours d'entraînement ou prennent à 10h quand il y a entraînement le matin.

Les cours ont lieu du lundi 8h00 au vendredi 17h00, le mercredi après-midi étant réservé à l'U.N.S.S (participation obligatoire).

## Fonctionnement des sections sportives du lycée Jean Marc BOIVIN- section HANDBALL

**Art 1** : La section sportive Handball s'adresse à des élèves scolarisés de la seconde à la terminale. Elle est l'objet d'un partenariat entre le lycée et le club : Chevigny St Sauveur Handball.

La section est validée par les services du rectorat de l'académie de Dijon et son fonctionnement suit le cadre de la circulaire 2011-099 du 29 septembre 2011.

**Art 2** : Les affectations en section sportive relèvent de la compétence de l'IA-DASEN sur propositions du chef d'établissement.

A cette fin, une commission présidée par le chef d'établissement, réunit les représentants des structures sportives partenaires, les enseignants coordonnateurs de section sportive, les CPE et étudie les dossiers reçus.

Elle statue au regard des résultats et de l'investissement scolaire et sportif des candidats et peut prendre également en compte les avis médicaux.

Pour tous les candidats, le niveau de pratique sportive est évalué par les entraîneurs et les enseignants coordonnateurs préalablement à la tenue la commission de recrutement.

**Art 3** : L'encadrement technique et les entraînements sont assurés par les éducateurs du club partenaire. L'entraînement a lieu au sein des structures du club partenaire. Le déplacement des élèves pour se rendre aux entraînements est sous la responsabilité des parents, il peut être organisé par les clubs partenaires avec leurs moyens propres.

Le professeur coordonnateur de la section est un enseignant d'EPS, il est professeur principal de la classe de seconde dans laquelle les élèves de section sportive sont affectés et assure le suivi scolaire des élèves pendant les 3 années de scolarité au lycée. Il est en relation étroite avec les éducateurs sportifs et met en place si nécessaire du soutien scolaire ou un aménagement des entraînements de l'élève.

**Art 4** : Les élèves de section sportive bénéficient d'aménagements d'emploi du temps pour permettre la pratique sportive ; les créneaux libérés sont :

Mardi et jeudi matin de 8h à 10h (jeudi seulement pour les 1ères et terminale)

Lundi, mardi, jeudi de 16h à 17h

Tous les entraînements et toutes les plages de soutien scolaire éventuellement mis en place sont obligatoires, sauf avis médical contraire.

**Art 5** : Les élèves de la section sportive sont tenus d'adhérer à l'association sportive du lycée et de participer aux compétitions UNSS en catégorie excellence sur proposition de l'enseignant d'EPS.

**Art 6** : Les élèves de la section sportive se doivent de respecter le règlement intérieur de l'établissement et doivent en outre accepter et appliquer les règles spécifiques suivantes :

- Tenue vestimentaire correcte à l'entraînement et tenue réglementaire en compétition
- Respect des entraîneurs et des juges
- Respect des partenaires d'entraînement et des autres participants
- Respect des horaires d'entraînement
- Respect du matériel mis à disposition, des vestiaires et de l'environnement, y compris lors des déplacements

En cas de non adaptation ou de non-respect des règles en vigueur ou d'investissement insuffisant (scolaire ou sportif), l'élève pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section sportive.

Un élève exclu perd le bénéfice des horaires aménagés et de l'internat.

### **Entraînement et UNSS**

#### **LES ENTRAÎNEMENTS SONT OBLIGATOIRES**

##### ***Seconde:***

- Mardi / Jeudi: 07h45 à 09h15

Ils auront lieu au CEP Gilles Cometti, sur le campus !

- Mercredi: 13h30 à 15h15, la participation à l'U.N.S.S est obligatoire lorsqu'il y a compétition.

Il aura lieu au gymnase Jean Marc Boivin

- Mardi et Jeudi : 16h05 à 17h30

Ils auront lieu au Gymnase Cosec Eric Chenevoy

##### ***Première et Terminale :***

- Jeudi: 07h45 à 09h15

Il aura lieu au CEP Gilles Cometti, sur le campus !

- Le Mercredi :13h30 à 15h15, la participation à l'U.N.S.S est obligatoire lorsqu'il y a compétition.

Il aura lieu au gymnase Jean Marc Boivin

- Mardi et Jeudi : 16h05 à 17h30

Ils auront lieu au Gymnase Cosec Eric Chenevoy

## **Equipement et Tenue**

Un équipement sportif (short, maillot et survêtement) est obligatoire.  
L'équipementier de la section sportive handball est la marque ERIMA.  
Le magasin partenaire est SPORT2000 à Quetigny.  
Il sera fourni une fiche de commande aux nouveaux élèves afin de se procurer les équipements avec une participation d'environ 100 euros.  
Cette participation n'est pas obligatoire et n'est pas à renouveler chaque année.  
Elle est indépendante de l'adhésion annuelle au FSE et à l'association sportive 15 euros.  
Ballons, colles et chassubles, seront fournis sur les entrainements !

## **Etudes**

Une organisation stricte et rigoureuse est nécessaire pour allier réussite scolaire et progression sportive. Des bilans scolaires sont régulièrement faits. Du soutien peut être mis en œuvre et des études imposées, selon certaines conditions. Le sportif de haut niveau est un élève qui pratique le handball, et non un handballeur qui suit des études.

## **Déplacements**

Concernant les séances d'entrainements, **le déplacement des joueuses est sous la responsabilité des parents !**

Certains déplacements, comme par exemple ceux pour le CEP sur le campus, pourront être fait avec les deux minibus du Club (sous réserve de leur disponibilité et des conducteurs)

Il est de la responsabilité des joueuses d'être à l'heure lors des cours !

Elles seront libérées des séances suffisamment tôt pour éviter ses problèmes la !

## **Club**

La première année ou votre fille est prise en section Handball au lycée Jean Marc Boivin, elle peut rester dans son club d'origine s'il est différent du Chevigny St Sauveur Handball Il n'y a aucune obligation de muter dans le club partenaire !

## **Renvoi du Dossier**

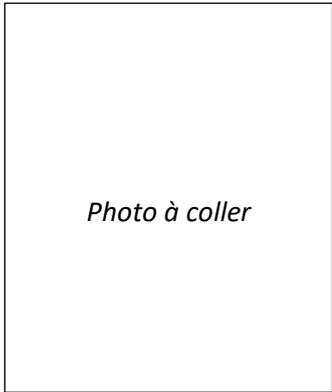
Le dossier est à renvoyer dument compléter à l'adresse suivante :

- Ezzajjari Fouad, 1 Place Pierre de Coubertin 21800 Chevigny St Sauveur
- Lycée Jean Marc Boivin, 4 bis route de Dijon 21800 Chevigny St Sauveur

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à me contacter au 06 48 80 95 65

**DECLARATION DE CANDIDATURE (document n°1)**

**ELEVE**



*Photo à coller*

NOM : .....  
Prénoms : .....  
Date de naissance ...../...../.....  
Taille : ..... Poids : .....  
Etablissement fréquenté cette année (nom et adresse)  
.....

Classe suivie actuellement :  
.....

Classe demandée :  
 Seconde GENERALE  
N°1.....LV1.....

Qualité demandée : DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE INTERNE

**RESPONSABLE LEGAL**

NOM: .....  
Prénom : .....  
Adresse :  
.....  
.....  
Téléphone : .....  
Profession : .....  
Lien avec l'élève : PERE MERE TUTEUR AUTRE (préciser) : .....

**SITUATION SPORTIVE**

Club actuel :  
.....  
Club souhaité pour la saison prochaine :  
.....  
Postes : arrière droit, arrière gauche, demi-centre, ailier droit, ailier gauche, pivot,  
gardien de but.  
Latéralité: Droitier ou Gaucher  
Niveau d'évolution: Départemental, Régional, Nationale  
Stages réalisés :  
.....  
Autres sports pratiqués :  
.....

A ..... le .....

Signature de l'élève

Signature du responsable

**FICHE D'APPRECIATIONS SCOLAIRES (document n°2)**

Faisant apparaître nettement le comportement relationnel et social, le désir de réussir qui anime le jeune ainsi que tout élément permettant le meilleur éclairage possible de sa personnalité. (Joindre le bulletin du 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> trimestre)

NOM: .....

PRENOM: .....

CLASSE: .....

ETABLISSEMENT: .....

Appréciations du Professeur d'E.P.S

Mme, Melle, M.: .....

Appréciations du C.P.E

Mme, Melle, M.: .....

Appréciations du Professeur Principal

Mme, Melle, M.: .....

Synthèse du Chef d'Etablissement

Fait à ....., le .....

Cachet et signature du Chef d'Etablissement